

*Aux Instituteurs du District de Québec. (1).*

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous annoncer qu'il vient de se former ici un comité, composé de plusieurs instituteurs de Québec et de ses environs, dans la vue de former une association, sous le nom de Société des Instituteurs du District de Québec.

Le but de cette société sera de créer une plus grande émulation parmi les membres de notre corps ; de tenir des assemblées trimestrielles, d'y discuter toutes les matières qui ont rapport à l'éducation, et de nous communiquer réciproquement nos observations et nos expériences dans l'art de l'enseignement élémentaire, afin de nous rendre par là plus en état de satisfaire aux exigences de la société, etc., etc.

J'ai reçu ordre du comité de vous informer qu'une assemblée générale des instituteurs du district de Québec aura lieu à St. Roch de Québec, en la demeure de M. F. E. Juneau, instituteur, samedi le 15 mars prochain, à 9 heures A. M. Tous ceux d'entre vous qui ne pourraient pas se transporter sur les lieux, seront agrégés et reconnus membres de la société et recevront par la voie de la poste copie des délibérations de l'assemblée, en envoyant, franc de port, leurs noms au secrétaire *pro tempore*.

J'ai l'honneur, etc.

F. E. Juneau,

Secrétaire *pro tempore*.

Presque tous les instituteurs du district de Québec, du moins, presque tout ce qu'il y avait parmi eux de capable, d'intelligent, de véritablement dévoué et digne de porter ce titre honorable, répondirent à cet appel, et vinrent, le 15 mars, 1845, dans une assemblée tenue chez M. Juneau, principal promoteur de l'entreprise avec M. B. Marquette, s'enrôler sous les drapeaux de cette vaillante cohorte qui jeta alors les bases de l'Association des Instituteurs du District de Québec.

Il nous est impossible de publier entièrement le long procès-verbal de cette assemblée, tenue sous la présidence de M. Ant. Légaré. Nous en donnerons seulement l'analyse.

Les officiers de cette association furent pour l'année de la fondation de la société : M. Clément Cazeault, doyen des Instituteurs, président, M. Ant. Légaré, vice-président, M. Charles Dion, trésorier, MM. F. E. Juneau et B. Marquette, secrétaires. MM. Isidore Belleau, George Tanguay, Pierre Blais, J. B. Dugal et F. X. Allard, formèrent le comité de régie.

(1). *Castor* du 6 mars.

Les membres de cette association passèrent un grand nombre de résolutions afin d'asseoir la société sur des bases solides, fixer les jours de réunion, les sujets de lecture, etc.

Une de ces résolutions décide : " Que pour remplir plus efficacement le but principal de cette association, il est convenable que les membres du comité de régie, communiquent de temps à autre avec le Rév. frère Zozime, principal des Ecoles Chrétiennes à Québec, touchant leur mode d'enseignement, et l'éducation en général."

Dans sa réponse, le Rév. frère Zozime dit : " C'est avec un grand intérêt, monsieur le secrétaire, que j'ai vu que vous vous étiez en état d'améliorer votre situation ; vos démarches sont trop louables pour ne pas rencontrer l'approbation de tous les amis de l'éducation.

Le comité peut se reposer en toute sûreté sur notre correspondance, en tout ce qui sera à notre possibilité, et qui pourra s'accorder avec nos règles."

Cette association avait pour but, tel est le premier article de sa constitution, de créer une plus grande émulation parmi ses membres, de s'instruire mutuellement, de se mettre en état de mieux satisfaire aux besoins de la société, et de donner à l'état d'instituteur toute l'importance qu'il a chez les autres nations, sous le double rapport de la science et des mœurs.

Dans une longue correspondance publiée dans le *Castor* du 10 avril 1845, nous trouvons une bonne analyse de ce que voulait faire l'association, de ce qu'elle se proposait de demander, etc., dans l'intérêt du corps enseignant. L'auteur qui signe G. T. Bocage, dit.....

" Jusqu'ici chaque instituteur s'est fait un système d'enseignement plus ou moins rationnel ; on eût dit que l'enseignement était chose tellement facile que c'eût été peine perdue de l'étudier. Pourquoi les progrès des élèves ont-ils été et sont-ils encore si lents, malgré l'aptitude naturelle de notre jeunesse canadienne pour toutes les sciences et les arts, pourquoi après avoir passé sept et huit ans sur les bancs, beaucoup d'enfants sont-ils encore incapables de remplir aucune situation ? La réponse est facile. Eh bien ! dans cette association tous les instituteurs adopteront la méthode qui sera reconnue la plus progressive. Il y aura uniformité dans les écoles de ce District, et bientôt, espérons-le, dans toute la Province, dans l'enseignement, dans les matières d'enseignement, dans le matériel de l'école, et dans la discipline.

La convenance, qu'il y aura pour chaque instituteur de traiter dans le cours de l'année, et devant la société, une matière qui se rattache à l'enseignement élémentaire, l'obligera